

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3^e) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la cinquantième (50^e) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 26 novembre 2019, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant.

- Présents :
- M. Michael Averill
 - M. Denis Bertrand
 - M^{me} Julie Boisvert
 - M^{me} Line Boucher
 - M^{me} Marie-Christine Busque
 - M. Paul Calce
 - M^{me} Anne-Marie Girard
 - M. Marc-Antoine Lachance (à compter de 20 h)
 - M^{me} Nadine Le Gal
 - M^{me} Josée Longchamp
 - M^{me} Julie Paquette
 - M. Jacques Gérard Regnaud
 - M^{me} Patricia Tremblay
- Invités :
- | | |
|--|---|
| M. François Adam, directeur général | Institut du véhicule innovant |
| M. Alain Aubuchon, directeur | Direction de la vie étudiante |
| M ^{me} Chantal Henri, directrice | Direction des ressources humaines |
| M. Stéphane Marcoux, directeur | Direction des ressources matérielles |
| M ^{me} Cristina Telcian, directrice | Direction des finances et de l'approvisionnement |
| M. Patrick Verstraelen, directeur | Direction de la formation continue, services aux entreprises et international |
| M ^{me} Josée Piché, coordonnatrice | Service des finances (pour le point 03.08) |
- Excusés :
- M^{me} Nancy Desjardins
 - M^{me} Mirelle Beaudet
 - M. Pier-Alexandre Turpin
 - M. Ryan Paulsen
- Secrétaire :
- | | |
|---|-----------------------------------|
| M ^{me} Diane Bournival, coordonnatrice | Service des affaires corporatives |
|---|-----------------------------------|

03.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Paul Calce, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités présents. Il procède à la lecture de l'ordre du jour et mentionne que le point « Informations et divers » sera traité en deux parties.

Des membres du programme de football des Cheminots ont demandé à être entendus par le conseil d'administration. Dès l'adoption de l'ordre du jour, cette partie du point « Informations et divers » sera traitée.

Ordre du jour		Temps suggéré (minutes)
03.01	Adoption de l'ordre du jour	5
03.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 octobre 2019	5
03.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 octobre 2019	15
03.04	Examen du procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 1 ^{er} novembre 2019	5
03.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études	25
03.06	Rapport de la commission des études tenue le 6 novembre 2019	5
03.07	Résolution — État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2019 du Centre de développement des composites du Québec	15
03.08	Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2019 et rapport annuel 2018-2019 de l'Institut du véhicule innovant	15
03.09	Résolution — Rapport financier annuel au 30 juin 2019 du Cégep de Saint-Jérôme	20
03.10	Résolution — Rapport annuel 2018-2019 du Cégep de Saint-Jérôme	15
03.11	Résolution — Bilan du Plan stratégique et de réussite 2014-2019	15
03.12	Résolution — Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle	15
03.13	Résolution — Nomination de nouveaux membres de la commission des études 2019-2020	5
03.14	Information — Programme eSport	15
03.15	Informations et divers : <ul style="list-style-type: none"> - Équipe de football des Cheminots (présentée dès l'adoption de l'ordre du jour) - Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier - Formation et prochaine assemblée 	5
03.16	Levée de la séance	

M^{me} Marie-Christine Busque, appuyée par M^{me} Anne-Marie Girard, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 26 novembre 2019, et ce, avec la précision apportée quant au point 03.15. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Équipe de football masculine des Cheminots du Cégep de Saint-Jérôme :

M. Émile Parent-Simard, étudiant athlète du programme football des Cheminots, présente le point de vue de l'équipe à la suite à l'annonce de la fin des activités de ce programme. Il mentionne que les membres n'ont pas été consultés préalablement à cette décision et que pour la majorité d'entre eux, la nouvelle apprise hier a été un choc, surtout en cette période précédant les examens. Il livre un plaidoyer en faveur des avantages à faire partie de l'équipe, des liens que les joueurs y développent et des valeurs qu'ils partagent. D'autres membres de l'équipe accompagnent M. Parent-Simard. Ceux-ci parlent de leur expérience au sein de l'équipe. Ils unissent leur voix pour demander que la décision soit suspendue et qu'une année leur soit donnée pour qu'ils puissent recruter plus de joueurs. Ils se disent motivés et rappellent qu'ils ont appris à ne jamais abandonner.

M. Alain Aubuchon mentionne que cette difficile décision a été prise après plusieurs analyses. Fermer un programme est plutôt contre nature pour la Direction de la vie étudiante, mais devant les difficultés de recrutement, elle s'imposait. Les joueurs, en nombre restreint, sont surexposés et les risques de blessures augmentent considérablement. La sécurité des joueurs demeure la priorité. Il précise qu'il n'y a aucun lien entre l'ouverture du programme de hockey masculin et la fermeture du football. Quant au moment de l'annonce, il a été déterminé afin que les joueurs qui désirent poursuivre au programme football puissent s'inscrire avec un autre Collège. Le Service de l'animation sportive assurera le lien avec les autres collèges offrant un tel programme, au besoin, et les joueurs seront soutenus dans cette transition.

M^{me} Nadine Le Gal remercie les membres de l'équipe pour leur présence et leur présentation. Elle assure qu'une suite sera donnée et qu'une réponse sera acheminée aux membres de l'équipe ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

03.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 octobre 2019

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M^{me} Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M^{me} Patricia Tremblay, appuyée par M. Michael Averill, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 octobre 2019, et ce, tel qu'il a été présenté ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 22 octobre 2019

À titre de suivi, les informations suivantes sont transmises :

Point 02.03 (page 3) : Les contrats pour les professionnels qui participeront à la construction du nouveau bâtiment de l'IVI seront octroyés lors de la réunion du comité exécutif du vendredi 29 novembre prochain.

Point 02.04 (page 4) : Les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont pas encore été émises au sujet du plomb dans l'eau. Mme Le Gal en a discuté ce midi, lors d'un dîner avec des membres de la Direction de la Ville de Saint-Jérôme, qui eux aussi, suivent ce dossier de près.

Point 02.04 (page 4) : La directrice générale a participé à la Commission parlementaire pour présenter la position de la Fédération des cégeps quant au projet de loi 37 — *Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* ainsi que les inquiétudes de celle-ci quant au monopole qui en résultera. Mme Le Gal mentionne qu'il n'y avait pas une grande ouverture de la part du Conseil du trésor. M. Calce mentionne que lors de la Rencontre des présidents, les représentants des collèges de région se sont dits très préoccupés, car selon eux, des coupes de services pourraient en résulter.

Point 02.04 (page 6) : À titre de suivi de la Commission des affaires pédagogiques, M^{me} Patricia Tremblay mentionne que les pressions effectuées par l'ensemble du réseau collégial (incluant les syndicats) ont porté fruit. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), sans accepter toutes les demandes syndicales, a décidé, à la suite de la rencontre avec le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT), de suspendre la fermeture des trois programmes du secteur de l'administration visés par le chantier d'optimisation du MEES et de reporter l'échéance du dépôt du rapport au CNPEPT de 6 mois. Le MEES et le CNPEPT ont compris l'importance de consulter plus largement lorsqu'une fermeture de programme est envisagée et ont signifié leur ouverture à revoir leurs processus en collaboration avec le réseau collégial.

L'échéance initialement prévue pour les techniques humaines a été reportée. Ceci permettra au MEES de poursuivre l'analyse des problématiques soulevées par les différents acteurs du milieu collégial. Pour le programme Sciences humaines, la directrice des études remercie le département, qui a participé à la consultation prévue.

Le rapport d'experts présenté au regard de la révision du programme Sciences de la nature satisfait, en grande partie, le personnel enseignant, car il semble que leurs préoccupations aient été majoritairement entendues.

Point 02.07 (page 8) : La vision et la mission révisées de l'IVI ont été envoyées aux membres du conseil. Ceux-ci n'ont pas de question à poser à M. François Adam.

Point 02.09 (page 9) : Le Collège a approché l'UQO pour faire appel à son CER lors des demandes de certification éthique. Comme il n'y a qu'un seul CER pour l'ensemble du réseau UQ, le Collège s'est tourné vers le Cégep Édouard-Montpetit. Un projet de protocole d'entente sera envoyé prochainement.

03.04 Examen du procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 1er novembre 2019

Aucune question n'est posée au regard de ce procès-verbal.

03.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études

➤ **Président**

M. Paul Calce a assisté à l'inauguration du Centre de simulation clinique haute fidélité en soins infirmiers. Cet événement marque la fin de la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, qui a permis d'amasser 1 629 035 \$, au cours des quatre (4) dernières années, pour les centres de simulation de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier. Les efforts de l'équipe de la Fondation sont salués. Le personnel et les administrateurs ont sollicité la générosité des partenaires et la collaboration de nombreux bénévoles afin d'atteindre l'objectif fixé.

➤ **Directrice générale**

M^{me} Nadine Le Gal, informe les membres de l'annonce du financement accordé pour la construction de l'infrastructure de l'Institut du véhicule innovant (IVI), faite par M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation. L'octroi d'une somme de 12,7 M\$ permettra de construire un Centre de recherche à la fine pointe de la technologie et de rapatrier les autres installations de l'IVI sous un même toit. Ce centre permettra à l'IVI de répondre à la demande grandissante des entreprises qui effectuent de la recherche appliquée, de la conception et de l'intégration de technologies novatrices, dans la filière du véhicule électrique ou intelligent.

M^{me} Nadine Le Gal a également participé aux événements suivants :

- Avenir d'enfants : Rencontre bilan présentée par cet organisme, qui a été un partenaire majeur pour le Collège et pour Jeux d'enfants.
- Congrès de la Fédération des cégeps : tenu les 30 et 31 octobre dernier, sous le thème Osez la réussite, a été très inspirant.
- Cégeps & Cies, formation aux entreprises : cette initiative de la Fédération des cégeps a permis la création d'un répertoire des formations existantes à l'intention des entreprises ainsi qu'un site web rassemblant des informations facilitant leur recherche de formation visant à répondre aux besoins spécifiques qu'elles ont. Ce mouvement réseau permettra d'avoir une plus grande force de frappe face à l'enjeu de qualification de la main-d'œuvre.
- Colloque organisé par le CDCQ et le RICQ : sous le thème l'innovation au service des composites et tenu à Drummondville le 6 novembre, il a permis aux congressistes de visiter le salon des exposants et d'assister à de nombreuses présentations, dont une portant sur le projet d'usine-école du programme *Techniques de transformation des matériaux composites* et une autre illustrant les résultats de recherche menés par des ingénieurs du CDCQ.

M^{me} Le Gal mentionne qu'Annie Lapointe, directrice du Centre collégial de Mont-Laurier (CCML), prendra un congé de six (6) mois, à compter de la fin du mois de janvier 2020. L'inauguration du centre de simulation du CCML aura lieu très prochainement.

La vidéo présentée, tournée lors d'une simulation clinique avec la participation d'étudiants en Soins infirmiers, sera envoyée aux membres du conseil d'administration.

En terminant, M^{me} Le Gal partage certaines réflexions qu'elle a eues lors de la préparation d'une formation portant sur le rôle d'une Direction générale et offerte aux nouveaux cadres du réseau collégial. L'exercice s'est avéré intéressant et stimulant. Elle songe à la présenter aux membres du personnel d'encadrement du Collège.

➤ **Directrice des études**

M^{me} Patricia Tremblay relate les activités auxquelles elle a participé :

- Portes ouvertes : Un record de participation a été enregistré pour nos trois (3) campus. À Saint-Jérôme, tout près de 3 000 personnes se sont présentées.
- Rencontres avec le Collège Lionel-Groulx : Les discussions se poursuivent afin d'en arriver à une concertation régionale et de déposer ainsi une offre commune pour les nouveaux programmes convoités par chacune des institutions. Il sera aussi question de l'ensemble des programmes offerts. Les demandes pour les autorisations de nouveaux programmes devront être déposées le 30 juin 2020.
- École hôtelière des Laurentides : Une consultante a été embauchée et elle aura le mandat d'évaluer les potentiels de mises en commun des deux institutions. Un rapport est prévu à la fin du mois de février prochain.
- Soins préhospitaliers d'urgence : Les rencontres se poursuivent avec les compagnies ambulancières des Hautes-Laurentides en vue de créer des partenariats.
- Formations à distance : Des discussions ont lieu avec la partie syndicale en prévision du futur déploiement de celle-ci.
- Bibliothèque de la Ville de Saint-Jérôme : Une rencontre a eu lieu avec M. Stéphane Legault afin de lui présenter Mme Julie Pelletier, directrice adjointe des études, responsable du Service des ressources didactiques, en vue d'un éventuel partenariat.

M^{me} Patricia Tremblay mentionne que la solution actuelle au Centre collégial de Mont-Tremblant, soit la présence trois (3) jours/semaine de M. Alain Charrette, permet d'assurer la continuité des activités au Centre. Un bilan provisoire sera dressé au cours du mois de janvier prochain.

En terminant, la directrice des études rappelle qu'aura lieu, ce vendredi 29 novembre, la Soirée d'huîtres organisée par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, au profit du CCMT, un événement à guichet fermé.

03.06 Rapport de la commission des études tenue le 6 novembre 2019

La Commission des études du 6 novembre 2019 n'avait pas d'avis à transmettre au conseil d'administration en vue de la présente assemblée.

03.07 Résolution — État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2019 du Centre de développement des composites du Québec

M^{me} Nadine Le Gal, en l'absence de la direction générale du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ), présente, avec la collaboration de M^{me} Cristina Telcian, l'état de résultats financiers du CDCQ. M^{me} Telcian rappelle que les exigences de présentation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur engendrent une réserve de la part de l'auditeur indépendant.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Collège a dûment mandaté, aux termes d'une résolution, la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant, de procéder au contrôle de ses états financiers ;

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le Guide d'application des principes comptables généralement reconnus destinés aux collèges d'enseignement général et professionnel ;

CONSIDÉRANT que l'état des résultats des activités de financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) fait partie intégrante du rapport financier annuel du Collège ;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant produit par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été produit pour permettre au Collège de se conformer aux mécanismes de reddition de compte prévus à l'annexe S008 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* ;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil d'administration par M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale, pour le compte de la directrice générale du CDCQ ;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté à l'unanimité une résolution qui recommande au conseil d'administration d'entériner cet état des résultats ainsi que les documents s'y rapportant.

M^{me} Josée Longchamp, appuyée par M^{me} Anne-Marie Girard, propose :

« d'entériner, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2019, l'état des résultats des activités de financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec, faisant partie intégrante du rapport financier annuel du Collège, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction générale du Collège pour le compte de la Direction générale du CDCQ. »

C.A. 16 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.08 Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2019 et rapport annuel 2018-2019 de l'Institut du véhicule innovant

Rapport financier annuel au 30 juin 2019

CONSIDÉRANT que les états financiers de l'Institut du véhicule innovant (IVI) ont été audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant, au 30 juin 2019 et ont donné lieu à un rapport financier annuel ;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier annuel a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration de l'IVI lors de sa deuxième réunion ordinaire de l'année 2019-2020 qui s'est tenue le 24 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que rapport financier annuel permet également au Collège de se conformer aux mécanismes de reddition de compte prévus à l'annexe S008 du *Régime budgétaire et financier des cégeps* ;

CONSIDÉRANT que ce rapport financier annuel, comprenant le rapport de l'auditeur, les notes complémentaires ainsi que les autres renseignements concernant les produits, l'exploitation et l'administration, est présenté au conseil d'administration par M. François Adam, directeur général de l'IVI.

Rapport annuel 2018-2019

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, aux fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008 du *Régime budgétaire et financier des cégeps*, le rapport annuel des CCTT doit être approuvé par une résolution du conseil d'administration du Collège, et ce, avant d'être acheminé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel doit être également acheminé au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) aux fins de redditions de compte ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel été adopté, à l'unanimité, par le conseil d'administration de l'IVI lors de sa deuxième réunion ordinaire qui s'est tenue le 24 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel répond à des exigences précises en termes de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour l'IVI, la circulation de ces documents étant limitée aux personnes concernées au MEES et du MEI ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018-2019 est présenté au conseil d'administration par M. François Adam, directeur général de l'IVI.

M^{me} Julie Paquette, appuyée par M^{me} Line Boucher, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé les documents de l'Institut du véhicule innovant (IVI) suivants :

- le rapport financier annuel au 30 juin 2019 comprenant le rapport de l'auditeur, les notes complémentaires ainsi que les autres renseignements concernant les produits, l'exploitation et l'administration ;
- le rapport annuel 2018-2019 ;

et ce, tels qu'ils ont été présentés par la Direction générale de l'IVI. »

C.A. 17 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.09 Résolution — Rapport financier annuel au 30 juin 2019 du Cégep de Saint-Jérôme

Avant de présenter le rapport financier annuel, M^{me} Cristina Telcian rappelle que le délai pour produire le rapport financier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été amputé d'un mois, ce qui a mis de la pression sur l'équipe de la Direction des finances et de l'approvisionnement.

CONSIDÉRANT les obligations prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Collège a dûment mandaté, aux termes d'une résolution, la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant, de procéder au contrôle de ses états financiers ;

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le Guide d'application des principes comptables généralement reconnus destinés aux collèges d'enseignement général et professionnel ;

CONSIDÉRANT que les états financiers du Collège ont été audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant, au 30 juin 2019 et ont donné lieu à un rapport financier annuel ;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'auditeur indépendant produit par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT que le rapport financier annuel 2018-2019 du Collège a été présenté au conseil d'administration par M^{me} Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a adopté à l'unanimité une résolution qui recommande au conseil d'administration d'entériner le rapport financier annuel 2018-2019 ainsi que les documents s'y rapportant.

M^{me} Marie-Christine Busque, appuyée par M. Michael Averill, propose :

« d'entériner pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2019, les documents du Collège suivants :

- le rapport financier annuel au 30 juin 2019 comprenant l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes complémentaires ;
- les annexes (1 à 6) du rapport financier annuel ;
- le rapport de l'auditeur indépendant ;

et ce, tels qu'ils ont été présentés par la Direction des finances et de l'approvisionnement.

D'effectuer une affectation du solde de fonds accumulé d'un montant de 1 500 000 \$ au *Plan directeur immobilier*, et ce, afin de permettre d'effectuer des réaménagements majeurs. »

C.A. 18 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.10 Résolution — Rapport annuel 2018-2019 du Cégep de Saint-Jérôme

CONSIDÉRANT les obligations prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, dont celle qui stipule que chaque cégep doit produire un rapport annuel et l'acheminer au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT que l'article 27.1 de la loi susmentionnée précise : « [qu'u]n collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. » ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018-2019 du Collège, lequel contient les éléments obligatoires et prescrits, est présenté aux membres du conseil d'administration par M^{me} Nadine Le Gal, directrice générale.

M. Michael Averill, appuyé par M^{me} Julie Paquette, propose :

« d'entériner le rapport annuel 2018-2019 du Collège, et ce, tel qu'il a été présenté par la Direction générale, afin qu'il soit acheminé au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le délai prescrit. »

C.A. 19 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.11 Résolution — Bilan du Plan stratégique et de réussite 2014-2019

M^{me} Nadine Le Gal énumère les principaux faits saillants survenus pendant ces cinq (5) années. Ceux-ci résument assez bien tout le mouvement qui est survenu au Collège, incluant notamment les divers changements à la direction du Collège, la stabilisation temporaire de la population étudiante, les nombreux départs à la retraite, les coupes budgétaires et l'implantation de quelques nouveaux programmes d'études. Elle rappelle que dorénavant, il y aura un bilan annuel, ce qui permettra de voir les réalisations en continu.

CONSIDÉRANT les obligations prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* ;

CONSIDÉRANT qu'un bilan mi-parcours du *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* a été produit à la suite de plusieurs consultations des membres de la communauté et du conseil d'administration et a été entériné par ce dernier lors de son assemblée ordinaire qui s'est tenue le 24 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des directions et services du Collège a bonifié le bilan mi-parcours des résultats afin de couvrir la période du *Plan stratégique et de réussite 2014-2019* ;

CONSIDÉRANT que le bilan a permis au Collège de porter un regard critique sur les résultats obtenus ;

CONSIDÉRANT que l'analyse qui a été faite a permis, entre autres, de constater l'ampleur du travail accompli et de guider les réflexions de la nouvelle planification stratégique quinquennale.

M^{me} Anne-Marie Girard, appuyée par M. Jacques Gérard Regnaud, propose :

« d'entériner le bilan du *Plan stratégique de réussite 2014-2019* dont les réalisations des orientations 1 à 6 couvrent les années 2014 à 2019 inclusivement, tel qu'il a été présenté par la Direction générale. »

C.A. 20 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.12 Résolution — Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT les recommandations publiées dans les différents rapports du Vérificateur général du Québec, de la Commission sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) et du Commissaire à la lutte contre la corruption ;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), loi à laquelle est assujéti le Collège ;

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* mise en place par le Conseil du trésor en juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que la directive susmentionnée a pour but de préciser les obligations du Collège en ce qui a trait à la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT que le Collège est assujéti à la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* ;

CONSIDÉRANT que le Collège a l'obligation de se doter d'une politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique a été présenté au comité exécutif par M^{me} Cristina Telcian, directrice des finances et de l'approvisionnement, et que ce dernier a recommandé, à l'unanimité, son adoption par le conseil d'administration.

M. Marc-Antoine Lachnace, appuyé par M^{me} Josée Longchamp, propose :

« d'adopter la *Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, et ce, telle qu'elle a été présentée par la Direction des finances et de l'approvisionnement. »

C.A. 21 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.13 Résolution — Nomination de nouveaux membres de la commission des études 2019-2020

M^{me} Patricia Tremblay énumère les modifications survenues au sein de la commission des études, lesquelles sont soumises au conseil d'administration pour adoption.

Modifications demandées dans la catégorie « Membre du personnel d'encadrement provenant des centres collégiaux »

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 15 concernant la commission des études* qui stipule, entre autres, que les membres doivent être nommés par le conseil d'administration du Collège ;

CONSIDÉRANT que M^{me} Catherine Ricard, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant, a été nommée, par le conseil d'administration, membre de la commission des études à titre de représentant du personnel des centres collégiaux [résolution C.A. 05 (2019-2020)] ;

CONSIDÉRANT l'absence imprévue de M^{me} Catherine Ricard dont la date de retour n'est pas connue et l'importance que les centres collégiaux soient représentés au sein de la commission des études ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Direction des études de remplacer M^{me} Catherine Ricard, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant, par M^{me} Annie Lapointe, directrice du Centre collégial de Mont-Laurier, et ce, jusqu'au retour de M^{me} Ricard.

CONSIDÉRANT que le Collège a accordé à M^{me} Annie Lapointe un congé à traitement différé à compter du 1^{er} février 2020 et qu'un processus de recrutement est en cours pour nommer une personne qui assumera la direction par intérim.

Modifications demandées dans la catégorie « les représentants du personnel enseignant »

CONSIDÉRANT que M^{me} Isabelle Côté, enseignante au Département de philosophie, a été nommée, par le conseil d'administration, membre de la commission des études afin de tenir compte des priorités et des orientations du Collège [résolution C.A. 05 (2019-2020)] ;

CONSIDÉRANT que M^{me} Isabelle Côté a démissionné de son rôle à la commission des études et que le Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep de Saint-Jérôme (SPCSTJ) recommande la nomination de M^{me} Mariève Éthier-Gagnon, enseignante au Département d'éducation à l'enfance afin de la remplacer.

CONSIDÉRANT le souhait du SPCSTJ de nommer un substitut pour les représentants du personnel enseignant des départements de Biologie, de Chimie, de Physique et de Mathématiques en la personne de M. Sébastien Wall-Lacelle.

M^{me} Marie-Christine Busque, appuyée par M^{me} Julie Boisvert, propose :

« de nommer, conformément au *Règlement n° 15 concernant la commission des études*, pour l'année 2019-2020 :

- M^{me} Annie Lapointe, directrice du Centre collégial de Mont-Laurier, à titre de membre de la commission des études représentant le personnel d'encadrement provenant des centres collégiaux en remplacement de M^{me} Catherine Ricard, directrice du Centre collégial de Mont-Tremblant, et ce, jusqu'à son retour en fonction ;

- La personne qui assumera la direction par intérim du Centre collégial de Mont-Laurier à titre de remplaçante de M^{me} Annie Lapointe, et ce, du départ de cette dernière, soit le 1^{er} février 2020, jusqu'à la fin de la session d'hiver 2020 ou jusqu'au retour de M^{me} Catherine Ricard ;

- M^{me} Mariève Éthier-Gagnon, enseignante au Département d'éducation à l'enfance à titre de membre de la commission des études représentant le personnel enseignant pour tenir compte des priorités et des orientations du Collège, et ce, afin de remplacer M^{me} Isabelle Côté ;

- M. Sébastien Wall-Lacelle à titre de membre substitut de la commission des études représentant le personnel enseignant des départements de Biologie, de Chimie, de Physique et de Mathématiques »

C.A. 22 (2019-2020)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

03.14 Information — Programme eSport

M. Alain Aubuchon présente cette nouvelle discipline, soit un programme de sports électroniques (e-Sport). Devant la popularité croissante du e-Sport, de plus en plus de cégeps ont lancé ce programme au sein du réseau. Ici, il sera basé sur le modèle du sport-étude, donc impliquera le même encadrement. Un échéancier d'implantation a été élaboré et le programme serait accessible dès la session d'automne 2020. Des questions sont posées quant à la cyberdépendance et à la situation dans les collèges qui ont déjà implanté le programme. Le reportage *Doit-on se préoccuper des sports électroniques ?* a été présenté à l'émission Zone franche, sur les ondes de Télé-Québec. Le lien permettant d'accéder à ce reportage sera envoyé aux membres du conseil d'administration.

Durée de la séance :

M. Marc-Antoine Lachance, appuyé par M^{me} Line Boucher, propose la prolongation de la séance, jusqu'à ce que tous les points à l'ordre du jour aient été traités, ce à quoi tous les membres consentent.

03.15 Informations

- **Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier :** Rappel de la tenue, ce vendredi, de la Soirée d'huîtres au Fairmont Mont-Tremblant.
- **Formation et prochaine assemblée :** Le mardi 28 janvier prochain aura lieu, de 16 h 45 à 21 h 30, à la salle André-Surprenant, une courte séance du conseil, suivie de la formation portant sur le nouveau modèle de financement des cégeps.

03.16 Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M^{me} Line Boucher, appuyée par M. Michael Averill, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 21 h 43.

Paul Calce
Président

Diane Bournival
Secrétaire